Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 063-216303065-20261005-DEL2026_49POSCO-DE

DELIBERATION (2026-49)
DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Pôle scolaire : validation du dossier de consultation des entreprises (DCE) :
- Rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité
- Restructuration de l'école et espaces périscolaires-Construction nouveau bâtiment scolaire
- Restructuration de l'école-Aménagements extérieurs

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.
Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Date de convocation : 1er octobre 2026

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Sébastien SIRIEIX, Marielle GOUTTARD, Romain LEHMANN, Laura CHAMBADE, Marie DA COSTA, Alain LAGRU, Thierry CHALENDARD, Pierre DUPÊCHER, Fabien THIOLAS, Audrey VALLAT, Hélène TARRIT-DESGENS, Marie PAULET, Nicolas JOIGNEAUX.
Représentée ; MME Andréa ZANON (pouvoir à Hélène TARRIT-DESGENS))
Secrétaire de séance : M. Romain LEHMANN.

Monsieur le Maire rappelle :
- Vu le projet de construction d'une nouvelle école primaire mutualisée avec la rénovation énergétique de la Maison de la Culture et de la Convivialité conduit depuis 2024 avec l'appui de l'Ophis, de l'ADIT du Puy-de-Dôme, de l'Aduhme et en concertation étroite avec les équipes enseignantes, périscolaires et les parents d'élèves actuels et futurs, ce projet s'inscrivant dans une vision d'optimisation bâtimentaire puisqu'à terme, trois bâtiments classés ERP seront regroupés en un seul pôle bâtimentaire moderne, conforme, économe, mutualisé, performant, fonctionnel, … permettant, ainsi, le déclassement de 2 bâtiments ERP, mettant à disposition des générations futures, un outil adapté au service de la population,

- Vu la délibération 2024-33 en date du 12 novembre 2024 par laquelle le Conseil municipal a décidé de lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration de l'école et espaces périscolaires (construction d'un nouveau bâtiment scolaire ET aménagements extérieurs) et à la rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité,

- Vu la délibération 2025-9 du 17 mars 2025 par laquelle le Conseil municipal a validé, à la suite de l'appel public à la concurrence, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et a retenu la candidature de SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT,

- Vu la délibération 2025-32 du 27 octobre 2025 par laquelle le Conseil municipal a validé l'Avant-Projet Sommaire (APS) du pôle scolaire présenté par SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration de l'école et espaces périscolaires (construction d'un nouveau bâtiment scolaire ET aménagements extérieurs) et à la rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité,

- Vu la délibération 2026-6 du 19 janvier 2026 par laquelle le Conseil municipal a validé l'Avant-Projet Définitif (APD)du pôle scolaire présenté par SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration de l'école et espaces périscolaires (construction d'un nouveau bâtiment scolaire ET aménagements extérieurs) et à la rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité,

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 063-216303065-20261005-DEL2026_49POSCO-DE

- Compte tenu de la présentation du PRO/DCE Projet et Dossier de Consultation des Entreprises effectuée le 14 septembre 2026 par SASU PERICHON ARCHITECTURE au groupe de travail composé d'élus municipaux, de membres du Comité Consultatif Vie Scolaire et Périscolaire et de représentants de l'ADIT, de l'ADHUME, du CAUE et de Mond'Arverne Communauté, et à l'équipe pédagogique, à l'équipe périscolaire, aux parents d'élèves, Monsieur le Maire propose aux membre du Conseil municipal de valider le dossier de consultation établi par SASU PERICHON ARCHITECTURE afin de pouvoir consulter les entreprises,

- Vu la délibération 2026-44 du 21 septembre 2026 par laquelle le Conseil municipal a validé le projet (PRO) du pôle scolaire présenté par SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT, concernant la restructuration de l'école et espaces périscolaires (construction d'un nouveau bâtiment scolaire ET aménagements extérieurs) et la rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité,

- Compte tenue de la présentation du Dossier de Consultation des Entreprises concernant concernant la restructuration de l'école et espaces périscolaires (construction d'un nouveau bâtiment scolaire ET aménagements extérieurs) et la rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident de :
-Valider le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) présenté par SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT, concernant la restructuration de l'école et espaces périscolaires (construction d'un nouveau bâtiment scolaire ET aménagements extérieurs) et la rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité ;
- Lancer la consultation des entreprises ;
Et chargent Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.
Affiché le 6 octobre 2026.
Au registre sont les signatures,
En Mairie de La Roche Noire, 6 octobre 2026,
Le Maire, Pascal BRUHAT, Le secrétaire de séance, M. Romain LEHMANN.